



## Groupe de travail n° 4 – Évolution des métiers et des compétences

### DOSSIER DE SYNTHÈSE PRÉPARATOIRE

Réunion du mardi 3 février 2026

#### 1/ Participants au groupe de travail, par ordre alphabétique :

- **Florian Chapuy, bibliothèques de Reims (BMC)**, responsable du département d'action culturelle et éducative et de la bibliothèque Hors les murs.
- **Emmanuel Fille, réseau des médiathèques de Plaine Commune**, directeur du pôle Ouest du réseau des médiathèques de Plaine Commune.
- **Pierrick Lebreton, médiathèque de Joué-les-Tours**, en charge des fonds DVD adultes.
- **Florian Lecron, Images en bibliothèques (Paris)**, chargé des formations et des actions pédagogiques.
- **Christophe Longpres, médiathèque Ange Abrate (Sallanches)**, directeur.
- **Géraldine Lucerna, ministère de la Culture, service du livre et de la lecture**, chargée de mission évolution des métiers des bibliothèques.
- **Anne-Cécile Maillet, médiathèque départementale du Morbihan (Vannes)**, bibliothécaire chargée du fonds dvd fictions, adultes et jeunesse.
- **Tiffen Martinot-Lagarde, BnF (Paris)**, adjointe au chef du département son, vidéo, multimédia.
- **Claire Mayot, réseau des médiathèques agglomération Pau Béarn Pyrénées**, directrice.
- **Maxime Roudil, médiathèque Jean Vautrin (Gradignan)**, directeur.
- **Chantal Sibille, Bpi (Paris)**, cheffe du service ressources électroniques.
- **Maxime Watier, Bibliothèque François Truffaut (Paris)**, responsable adjoint.

## 2/ Note bibliographique :

*Afin de préparer la première séance du groupe de travail, vous êtes invités à prendre connaissance des quelques éléments bibliographiques suivants (une trentaine de pages au total) dont vous trouverez les références et les liens ci-dessous, et le pdf dans la deuxième partie du dossier.*

- AZIZA Emmanuel, SENÉ Xavier, « [Éditorial : audiovisuel et multimédia en bibliothèque](#) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2025-1, p. 3-6.
- LECRON Florian, « [Pourquoi et comment former les bibliothécaires au cinéma et à l'audiovisuel ?](#) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2025-1, p. 21-24.
- 
- Ministère de la Culture, « Comment se forment les professionnels », [Les personnels des bibliothèques territoriales et leur pratique de la formation](#), p. 20-33.
- 
- Ministère de la Culture, [Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales 2025](#), notamment « Numérique », p. 31-32 ; « Ressources documentaires », p. 57-62 ; et « Action culturelle et de médiation », p. 63-66.

## 3/ Problématiques identifiées par les membres du groupe de travail :

*Volontairement, toutes les propositions ont été conservées telles quelles, même lorsqu'elles sont redondantes, pour permettre de dessiner l'équilibre des préoccupations du groupe à ce stade.*

***S'adapter sans périr*** (pour travestir l'expression *publish or perish*).

Face à l'érosion de l'importance des supports audiovisuels en lecture publique, comment les professionnels peuvent-ils s'adapter et **développer de nouvelles compétences** permettant de continuer de faire vivre le cinéma en bibliothèque/médiathèque ?

Allons-nous vers une patrimonialisation du support DVD ? Comment **continuer à faire vivre les fonds** alors même que les supports deviennent obsolètes ou inadaptés ?

Comment **anticiper la fin d'une époque**, ainsi que la disparition de compétences et de savoir-faire liés à une œuvre « palpable » et à un support physique ?

Définir les compétences prioritaires à développer articulées à la fois aux **attentes du public** et aux **objectifs des politiques culturelles** des tutelles : archivage numérique et gestion de collections ; histoire et esthétique du cinéma et médiation culturelle ; production de contenu audiovisuel et aide à la création dans les territoires.

Entre **spécialisation** et **polyvalence**, comment accompagner l'évolution des métiers et des compétences par une offre de formation adaptée ?

Articuler les compétences transversales indispensables pour l'accès et la valorisation des collections audiovisuelles en termes de métier : compétences d'animation, de conduite de projets, de mise en accessibilité.

#### **4/ Proposition d'objectifs et/ou de livrables à discuter pour le groupe de travail :**

- Décliner les compétences clés selon les grands axes d'évolution.
- Imaginer un nouveau modèle de stockage et de diffusion et les compétences qui iraient avec : juridiques, informatiques (codage, stockage, diffusion, accès), rédactionnelles, de fonds, de médiation, etc.
- Constituer un référentiel de compétences et de pratiques nécessaires aux bibliothécaires spécialisés en fonds audiovisuel.
- Concevoir un référentiel de compétences et de programmes spécifiques de formation.
- Rédaction d'une fiche de poste type, propositions de cursus de formation en lien avec les compétences indiquées.
- Établir des préconisations en matière de formation, sous la forme de parcours modulaires.
- Proposer aux professionnels une perspective claire d'évolution des métiers de l'audiovisuel en bibliothèque, des compétences et des pratiques à l'horizon de 10 ans.

## ÉDITORIAL

# Audiovisuel et multimédia en bibliothèque

### Emmanuel Aziza

Directeur du département Son, vidéo, multimédia – Direction des collections, Bibliothèque nationale de France

### Xavier Sené

Directeur de «La Contemporaine: bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains»

**E**n relisant un ancien numéro du *BBF* datant de 2007 (voir encadré 1), nous avons retrouvé sans surprise des questions devenues encore plus centrales aujourd'hui avec l'essor de contenus numériques dématérialisés dans le domaine de l'audiovisuel : comment vont évoluer les collections avec le déclin du DVD et du CD ? quelle offre de contenus en ligne à la demande proposer à nos publics via abonnements ?

En effet, si les images sont toujours plus présentes dans les usages, si la puissance des industries culturelles y est particulièrement prégnante et si le réseau des médiathèques publiques est pleinement à même d'y participer, pour peu qu'il se mobilise autour d'objectifs partagés, la présence du cinéma et de l'audiovisuel dans les médiathèques publiques est aujourd'hui en crise, du fait de la transition numérique à l'œuvre : disparition progressive des supports physiques, évolution des usages, nouvelles tendances du marché laissant souvent une place réduite aux écritures audiovisuelles et cinématographiques moins conventionnelles et au patrimoine...

Or, l'évolution rapide depuis les années 1980 des bibliothèques, devenues désormais médiathèques, a démontré la nécessité de faire de ces établissements les lieux de tous les médias. Parce que la culture contemporaine et les pratiques des usagers n'ont jamais été autant « plurimédias », il n'est pas imaginable que le cinéma et l'audiovisuel disparaissent des lieux de référence, de formation, de partage, d'exercice du regard critique et du débat public. Ces lieux doivent continuer à offrir la possibilité à chacun de suivre ses propres « parcours » entre livres, musiques, images, jeux vidéo, et plus généralement avec tous les objets et pratiques culturelles, pour tous et tout au long de la vie.

Une réflexion profonde et attentive est aujourd'hui indispensable pour garantir l'accessibilité du cinéma et de l'audiovisuel en bibliothèque, et le développement de leur rôle au service de toutes ces fonctions nécessaires et indispensables à la vie culturelle.

**Encadré 1. Extrait de l'article d'Emmanuel Aziza, « Images en bibliothèques : bilan et perspectives à l'heure du numérique », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 2, dossier « Au cœur des images » (<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0062-013>)**

Une meilleure appréhension des œuvres, des publics, des pratiques : telle est notre ambition pour les « bibliothécaires de l'image », qui doivent faire face aujourd'hui à une demande toujours croissante des usagers en DVD, tout en demeurant plus que jamais offensifs et exigeants dans leur offre culturelle, afin de susciter la rencontre entre le public et les œuvres.

Les formations d'Images en bibliothèques comportent un volet important sur la création et la gestion de collection, et donc sur le support DVD. Si celui-ci a encore un avenir relatif, sa disparition est programmée à plus ou moins long terme. Mais les contours de cette révolution sont encore trop flous, et entre-temps, les médiathèques continuent à ouvrir ou à développer une offre de services qui correspond à une forte demande du public – le prêt de DVD résistant mieux que celui du CD. En termes de développement et d'aménagement culturel du territoire, il serait dommageable de vouloir interrompre ce processus en attente de solutions alternatives encore lointaines.

Au-delà de légitimes questionnements des professionnels sur le positionnement de la bibliothèque par rapport à la vidéo à la demande (VOD) et sur la dématérialisation du contact avec l'utilisateur, l'expérimentation de la médiathèque de l'agglomération troyenne avec Arte ouvre des perspectives passionnantes. Mais elle se fonde sur des tarifs qui sont loin d'être avantageux – alors qu'ils émanent d'une chaîne de télévision publique – et elle témoigne de l'âpreté des pourparlers à venir avec les fournisseurs de VOD, publics ou privés, afin de mettre en place une offre généraliste pour les usagers des bibliothèques, accessible directement de chez eux via Internet après inscription selon des conditions définies par chaque collectivité de tutelle.

Cette réflexion ne peut être menée qu'avec les professionnels de bibliothèques eux-mêmes, qui inventent d'ores et déjà en permanence des dispositifs, élaborent des projets, imaginent des outils...

Le cinéma est entré dans les bibliothèques à la fin des années 1970, avec le prêt de VHS et parfois des fonds en consultation sur place. Au fil des années, les bibliothèques publiques sont devenues médiathèques, avec le fort développement des fonds de disques microsillons puis de CD, de VHS puis de DVD (voir encadré 2 page suivante). Au fur et à mesure, l'action culturelle s'est développée, toujours ou presque toujours à partir des fonds réunis, dans une optique de valorisation. Dans les dix dernières années, une mutation profonde, et très bouleversante pour les professionnels, s'est enclenchée : les pratiques des usagers, les évolutions techniques et les intérêts du marché ont progressivement réduit les usages des supports physiques, jusqu'à, pour la musique, les faire disparaître pour les plus jeunes générations. Le modèle traditionnel des bibliothèques étant construit autour des fonds physiques, c'est toute leur organisation, leur identité qui est mise en cause.

La musique a inauguré cette crise majeure : si certains bibliothécaires n'avaient pas imaginé, inventé, mis en œuvre des actions nouvelles, la musique aurait potentiellement disparu des médiathèques publiques. En ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel, l'offre des bibliothèques se trouve aujourd'hui également mise en danger par l'évolution des pratiques, avec notamment le développement des plateformes d'accès en ligne.

La disparition des supports physiques du cinéma et de l'audiovisuel – ou en tout cas la réduction massive de leurs usages – est en cours. Il est très important d'anticiper, de façon urgente, les conséquences de ces évolutions.

Dès le début des années 1980, les bibliothèques se sont fortement impliquées dans la projection publique (d'abord de films documentaires, en particulier avec l'annuel Mois du film documentaire, puis sur d'autres genres cinématographiques et audiovisuels) et ont pris leurs responsabilités en matière d'éducation aux médias et à l'information, et pour la mise en œuvre des droits culturels. Elles ne sont donc pas démunies face à cette situation, à condition de parvenir à mobiliser collectivement leurs savoirs, leurs compétences, leur imagination.

Aujourd'hui, toutes les réponses sont loin d'être trouvées mais les offres de contenus se sont beaucoup développées ; plus ou moins onéreuses, souvent encore trop chères au regard des moyens des établissements malgré le travail de négociations en réseau, elles constituent des compléments ou des substituts de grande qualité aux supports physiques, tant dans les bibliothèques de lecture publique (fédérées autour de la mission nationale « Ressources numériques » de la Bibliothèque publique d'information,

Bpi) que dans les bibliothèques universitaires (bénéficiant de l'initiative de Canal-U).

Surtout, les actions de valorisation et de médiation se diversifient (comme l'illustrent les actions de bibliothèques départementales présentées ici) et permettent de toucher encore plus largement toutes les catégories de publics. Le Mois du film documentaire (porté par Images en bibliothèques) demeure une manifestation culturelle nationale essentielle pour faire découvrir les films documentaires de création, peu diffusés en dehors des festivals.


Les jeux vidéo, pratique culturelle devenue incontournable, sont fréquemment proposés depuis plus d'une dizaine d'années dans les médiathèques, avec un succès certain auprès des publics jeunes et moins jeunes, mais non sans certaines difficultés évoquées dans ce dossier.

La patrimonialisation de collections audiovisuelles spécialisées a pris également de l'ampleur, ce qui implique un travail important sur le signalement et la conservation (préservation des supports et numérisation). Quant au dépôt légal, il porte désormais sur les productions nativement dématérialisées, grâce au portail DELIA conçu par la Bibliothèque nationale de France (BnF) en association avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Le parcours du dépôt légal audiovisuel depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas été sans embûches : l'épisode 2 qui nous est relaté par Laurent Garreau, empli de personnages tenaces auxquels nous devons tant, n'est pas loin du récit romanesque ! Il est donc heureux que le dépôt légal puisse aborder plus sereinement cette nouvelle phase.

Ce dossier du *BBF* fait également le point sur les évolutions de la recherche, en particulier à la BnF. Les « chercheurs d'images » explorent de nouvelles dimensions avec l'aide des « bibliothécaires de l'image » mais, si l'accès aux œuvres est souvent plus complexe que pour les documents sur support papier, les questions scientifiques sont similaires (nécessité des inventaires et de l'indexation fine). L'intelligence artificielle peut être l'une des réponses à l'avenir pour améliorer nos métadonnées (en particulier pour les génériques de films).

Comme en témoignent ces différents articles, la place de l'audiovisuel et du multimédia est donc bien ancrée en bibliothèque ; la dématérialisation des contenus, aussi perturbante qu'elle soit dans la relation aux collections et aux usages, est abordée au fil de ce numéro non comme une menace mais comme une opportunité à saisir.

Que nos auteurs soient remerciés pour le paysage qu'ils dressent, un paysage de l'audiovisuel en bibliothèque encore mouvant et contrasté mais porteur d'un énorme potentiel de rencontre entre les œuvres et toutes les catégories de publics.

Et un grand merci à Pascale Issartel et Jean-Yves de Lépinay pour leur aide ! 

### Encadré 2. Panorama et perspectives des offres et des usages des DVD et des offres numériques en bibliothèque, d'après les données de l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture

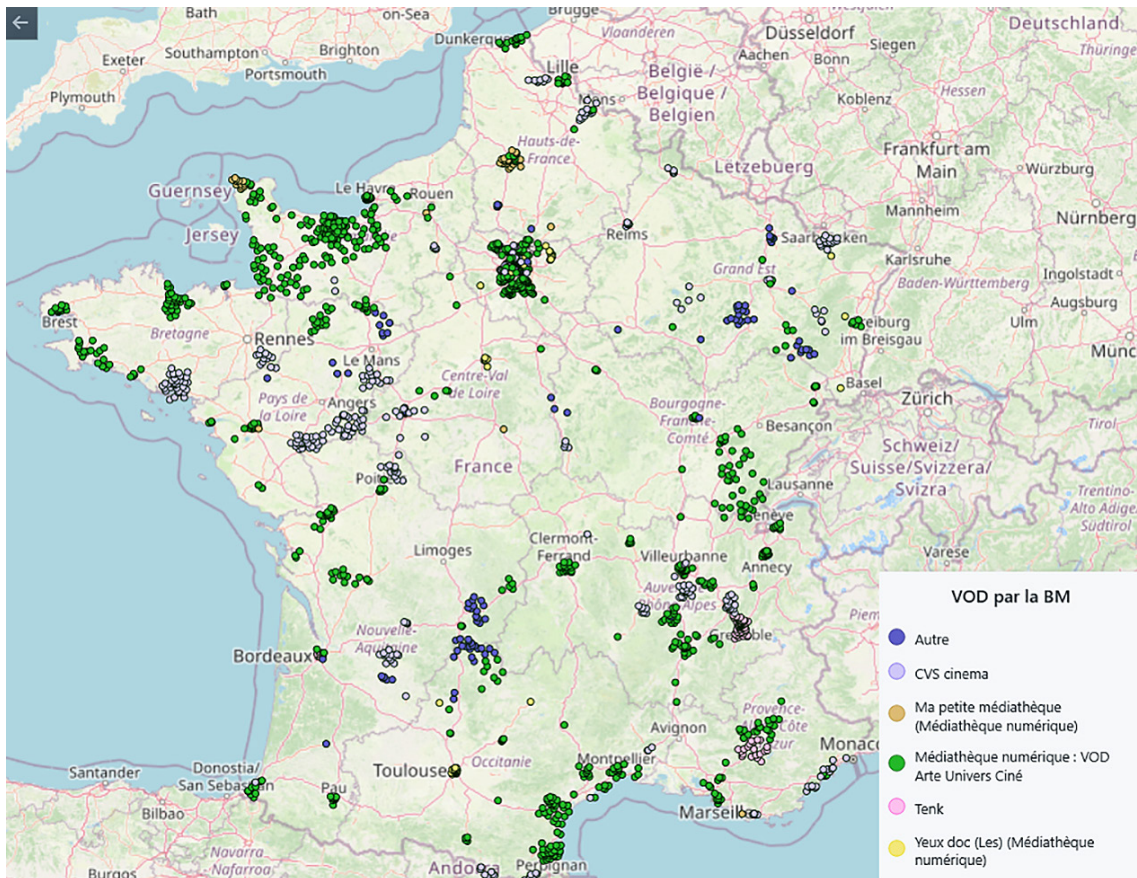
En 2023, les collections de DVD représentent environ 5 % des fonds en bibliothèques (stable depuis de nombreuses années). Entre 2013 et 2021, elles sont passées de 2,2 millions à 7,4 millions, soit de 280 à 560 documents vidéo en moyenne par établissement et de 8 à 14 documents vidéo pour 100 habitants.

À partir de 2020, on observe une baisse de la part des acquisitions par rapport au fonds et une augmentation de la part des éliminations par rapport au fonds (la tendance est la même pour les livres): entre 2016 et 2021, le ratio pour 100 habitants d'acquisitions de DVD baisse légèrement, de 0,89 à 0,83; entre 2018 et 2023, la part des acquisitions (sur le total d'acquisitions de CD, DVD et livres) de DVD en bibliothèque passe de 6,2 % à 5,2 %; entre 2019 et 2023, la part dans le budget global d'acquisition des DVD a baissé d'un peu plus d'un point et demi. En moyenne, une bibliothèque achète par an 1650 livres imprimés en 2018 contre 1222 en 2021, 156 documents sonores en 2018 contre 85 en 2021, 146 documents vidéo en 2018 contre 87 en 2021. Entre 2018 et 2023, le prêt de DVD chute de 27 % alors que celui des livres augmente de 14 points.

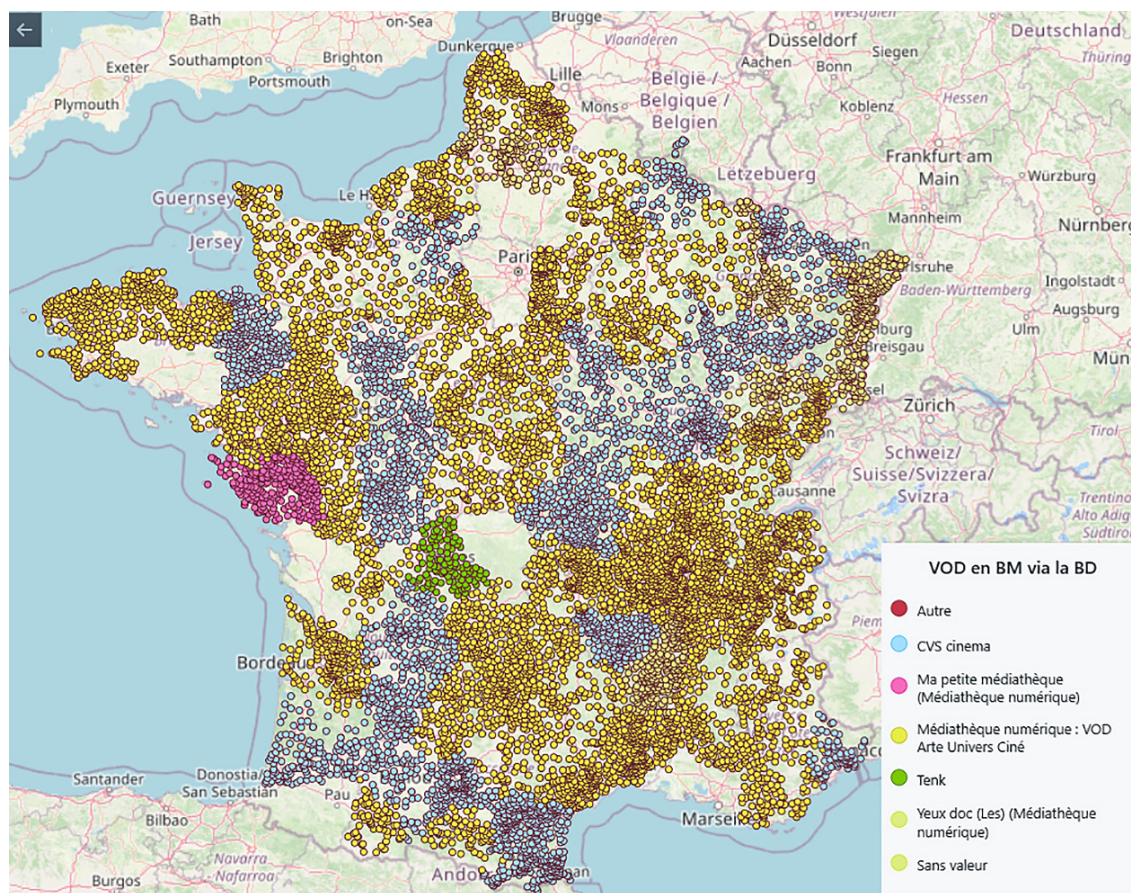
La vidéo à la demande (VàD) est présente dans 446 bibliothèques. Le budget total s'élève à 4,8 millions d'euros, pour environ 1,3 million de consultations. Elle représente 72 % des ressources numériques proposées en bibliothèque, derrière l'autoformation (79 %) et la presse (78 %) mais devant la musique, les livres, les jeux vidéo... En 2023, la VàD représente environ 21 % du budget des acquisitions de ressources numériques (contre 12 % en 2019) mais seulement 3 % des usages (contre 8,5 % en 2019), du fait de la surreprésentation de la presse dans les usages et de la concurrence des offres commerciales post-Covid.

Les deux cartes ci-après présentent l'offre des ressources numériques onéreuses (sous droit) proposée par les bibliothèques municipales (BM) et départementales (BD) en 2023. Les BM moyennes et grandes, les réseaux de BM, achètent et proposent des ressources directement; les petites BM proposent généralement des ressources acquises par la BD de leur territoire. Les noms des fournisseurs figurent dans la légende à droite. On voit notamment que les offres sont inégalement réparties sur le territoire pour les bibliothèques des villes de plus de 10000 habitants, mais proposées par un grand nombre de bibliothèques départementales.

Carte 1. Vidéo à la demande, offre des bibliothèques municipales



Carte 2. Vidéo à la demande, offre des bibliothèques départementales



Sources : enquête d'activité des bibliothèques de lecture publique 2024

Cartes interactives : <http://terravisu.hatt.fr/view/numerique-rel>

# POURQUOI ET COMMENT FORMER LES BIBLIOTHÉCAIRES AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL ?

**Florian Lecron**

Chargé de formations et d'actions pédagogiques, association Images en bibliothèques

*Depuis la fin des années 1970, l'arrivée de l'audiovisuel dans les bibliothèques a soulevé de nouveaux enjeux pour les professionnels. L'association Images en bibliothèques, créée en 1989 afin de promouvoir le cinéma documentaire et animer le réseau national des vidéothécaires, a mis progressivement sur pied une offre de formation adaptée aux problématiques des médiathèques.*

**A**vec l'arrivée des premières collections audiovisuelles dans les bibliothèques françaises à la fin des années 1970, sont apparus de nouveaux domaines de compétences spécifiques que les professionnels ont dû appréhender, de la connaissance des œuvres et des genres cinématographiques à la mise en place de projections publiques, en passant par de nombreuses autres problématiques d'ordre technique, juridique, sociologique ou encore esthétique. Ce vaste champ de connaissances, peut-être précisé par sa nature encyclopédique et protéiforme, n'a pas trouvé sa place dans les formations initiales de bibliothécaires, qui relèguent le cinéma et l'audiovisuel à des unités d'enseignements optionnelles. Ce sont donc les stages de formation continue qui ont pris le relais pour accompagner les vidéothécaires sur ces thématiques qui les concernent pourtant au quotidien : où et comment acquérir des films ? comment en parler et les montrer, et pour quel public ? quelles actions culturelles mettre en place pour éveiller les regards ? comment ouvrir les collections aux nouvelles images virtuelles ?

L'association Images en bibliothèques, créée en 1989 dans le but de promouvoir le cinéma documentaire dans les bibliothèques et animer le réseau national des vidéothécaires, a mis progressivement sur pied une offre de formation adaptée aux besoins et problématiques des médiathèques. D'abord largement focalisée sur le cinéma documentaire, cette offre s'est depuis ouverte à d'autres types de régimes d'images animées et de formats : non seulement cinéma de fiction ou d'animation mais aussi séries télévisées et jeux vidéo. L'association propose aujourd'hui une vingtaine de stages thématiques par an se déroulant en majorité sur Paris et dans des festivals de cinéma en région ; elle organise également des stages sur mesure pour répondre à des besoins exprimés par des structures locales, médiathèques départementales en tête<sup>1</sup>. Fortement mobilisée par

les questions posées par l'arrivée de la vidéo à la demande et la disparition annoncée des supports physiques, elle réfléchit aujourd'hui à la meilleure façon d'accompagner les professionnels dans leurs missions de démocratisation de la culture cinématographique et audiovisuelle et d'éducation à l'image.

## Le cinéma documentaire comme socle

À la fin des années 1970, les premières bibliothèques à avoir introduit le cinéma dans leurs établissements, d'abord sous forme de projections de films en Super 8 ou 16 mm, puis de consultation sur place et enfin de prêt de cassettes VHS<sup>2</sup>, ont dû faire face à un certain nombre de résistances, d'ordre à la fois externe et interne. Les salles de cinéma et les vidéo-clubs ont vu dans ces nouvelles pratiques une forme de concurrence commerciale déloyale et l'ont aussitôt dénoncée aux autorités culturelles, qui ont dû légiférer notamment sur la question du droit de prêt et de projection afin de contenter la filière. Au sein même des bibliothèques, la question de l'introduction du cinéma dans les collections a également pu diviser les professionnels, signe que la légitimité de cette forme d'art n'était pas encore complètement acquise. Le cinéma documentaire a en quelque sorte constitué alors un cheval de Troie idéal : à la fois exigeant et confidentiel, ce type de films présentait le double avantage de ne pas concurrencer directement le circuit commercial et de proposer des contenus à haut capital informatif et pédagogique.

Si les premiers films à faire leur apparition dans les collections sont avant tout sélectionnés pour leur contenu documentaire, à savoir la connaissance du monde qu'ils apportent (le cinéma ethnographique

1 L'offre de formation complète est en ligne : <https://imagesenbibliotheques.fr/formations/stages-nationaux?year=2025>

2 Au sujet du développement du cinéma documentaire et de l'apport dans ce domaine de la Bibliothèque publique d'information, lire notamment Catherine Blangonnet, « L'évolution des collections audiovisuelles en bibliothèques publiques », dans *L'audiovisuel en bibliothèque*, Paris, ABF/ Images en bibliothèques, 2010 (coll. Médiathèmes).

est alors en pleine effervescence), on y côtoie également des œuvres proposant une réelle recherche formelle ainsi qu'un véritable regard d'auteur sur le monde. C'est la naissance de ce qui fut appelé le documentaire de création, pour le différencier du reportage télévisuel : ce type d'œuvres, beaucoup plus libres dans leurs formes – on pense notamment aux films de Frederick Wiseman dont la durée moyenne avoisine les quatre heures – et donc difficiles d'accès, nécessitent un accompagnement spécifique des professionnels amenés à les faire découvrir au public.

À la création d'Images en bibliothèques, l'objectif principal est d'aider les médiathèques à découvrir et promouvoir ces films à la diffusion quasi inexistante. L'association est notamment chargée de reprendre l'organisation de la Commission nationale de sélection de films documentaires, composée de bibliothécaires et de choisir des œuvres qui seront ensuite accessibles via le catalogue national de films documentaires pour les bibliothèques. Initiative émanant de la Direction du livre et de la lecture (DLL), cette commission incite déjà, depuis plusieurs années, ses membres à se former à la lecture des images documentaires et à la rédaction de critiques de films.

Il faut toutefois attendre 1998 pour voir arriver les premières formations au cinéma proposées par Images en bibliothèques. Jusqu'à cette date, les professionnels doivent se tourner vers des dispositifs d'accompagnement locaux, rares et peu relayés sur l'ensemble du territoire. À moins d'une appétence personnelle pour le sujet, il fallait s'en remettre au catalogue national pour être aiguillé dans ses choix d'acquisition et de programmation, et se former personnellement à l'analyse de films. Images en bibliothèques imagine alors des formations animées par des intervenants de divers horizons – bibliothécaires mais aussi programmeurs, cinéastes, critiques de films – pour démocratiser la connaissance du film documentaire de création auprès d'un large public. L'offre a rapidement évolué pour aborder d'autres thématiques, notamment la création et la gestion d'un fonds de film en bibliothèque, la programmation de films, la relation entre le son et l'image, le cinéma d'animation ou encore le cinéma à destination du jeune public. Néanmoins, l'accompagnement du cinéma documentaire demeure longtemps la préoccupation majeure de l'association : en 2000, elle est chargée par la DLL de coordonner une nouvelle manifestation nationale, le Mois du film documentaire<sup>3</sup>, proposant à n'importe quelle structure (bibliothèque, cinéma, école, hôpital, maison de retraite, prison, etc.) de projeter tous les ans au mois de novembre des films documentaires, selon un principe de libre programmation et en encourageant les échanges autour des séances (rencontres, débats,

animations). Largement relayé par les salles de cinéma et les bibliothèques, cet événement devient bientôt une activité centrale pour Images en bibliothèques, renforçant son rôle au sein de l'écosystème français de la création documentaire.

Pour accompagner les structures participant à cet événement, l'offre de formation est alors riche de plusieurs stages thématiques autour du cinéma documentaire, dont les plus importants se déroulent au cœur d'un festival documentaire de grande ampleur : Cinéma du réel à Paris, États généraux du film documentaire à Lussas ou encore Festival international du documentaire à Marseille. Cette proposition originale est au cœur de la philosophie d'Images en bibliothèques, qui estime que, pour mieux connaître le cinéma, il est important de « *fréquenter les festivals, qui sont les lieux par excellence de la formation du regard cinéophile, à la fois parce qu'ils permettent de découvrir l'actualité de la production dans les meilleures conditions et de voir ou revoir des films rares dans le cadre de rétrospectives, mais aussi de rencontrer les réalisateurs* »<sup>4</sup>. La formule remporte un franc succès, si bien que, par la suite, Images en bibliothèques déclinera ce principe pour des formations portant sur d'autres types d'œuvres : le cinéma d'animation au Festival international d'Annecy, le cinéma de fiction au festival Entrevues de Belfort...

## Quels objectifs pour quelles compétences ?

Les objectifs visés par les formations d'Images en bibliothèques peuvent se répartir en trois grandes catégories ; malgré de nombreuses évolutions dans les propositions de formation, ce découpage est toujours valable et pertinent aujourd'hui. En premier lieu, on retrouve l'acquisition de connaissances opérationnelles, regroupant toutes les questions techniques et juridiques que pose la mise en place d'un fonds de cinéma documentaire : comment se procurer les films ? que recouvrent les droits de prêt et les droits de consultation sur place ? comment conserver les supports des films ? comment agencer les collections pour les mettre en avant auprès des usagers ? En se basant sur les textes réglementaires ainsi que leur propre expérience de bibliothécaire, les intervenants apportent des éléments concrets utiles à la gestion du fonds au quotidien.

La deuxième catégorie d'objectifs est plus sensible et relève plutôt d'une forme d'apprentissage culturel, qui ne saurait s'acquérir uniquement à travers les formations proposées, aussi denses et exhaustives soient-elles. Pour Frédéric Goldbronn, responsable

3 Site officiel du Mois du film documentaire : <https://moisdudoc.com/>

4 Frédéric Goldbronn, « Quelles formations pour les bibliothécaires de l'image ? », dans *L'audiovisuel en bibliothèque*, Paris, ABF/Images en bibliothèques, 2010 (coll. Médiathèmes).

des formations à Images en bibliothèques pendant plus de quinze ans, « *il serait illusoire d'espérer acquérir en trois ou quatre jours une culture cinématographique à la hauteur de la vocation encyclopédique des médiathèques ; tout au plus les stages peuvent-ils fournir des outils et insuffler le désir d'explorer la planète cinéma* »<sup>5</sup>. Si les conférences thématiques et les leçons de cinéma demeurent incontournables pour appréhender un sujet et donner un maximum de clés de compréhension permettant d'éclairer un champ artistique vaste et souvent méconnu – en particulier concernant le cinéma documentaire – tout cela ne saurait remplacer l'expérience de visionnage d'un film, indispensable à une appropriation personnelle de l'histoire et des formes du cinéma. C'est cette conviction profonde qui a guidé la création des stages de formation en festival, dont la moitié du temps est consacrée à la découverte de films en salle. Au cours de ces stages, les participants sont invités chaque matin à participer à un temps de discussion collective autour des œuvres découvertes la veille, leur offrant la possibilité d'échanger sur leur ressenti, de poser des mots sur leur expérience de spectateur et éventuellement de jauger de la pertinence de proposer ce film à leur public. En dépit d'une certaine réticence, qui confine parfois à l'incompréhension, de la part des collectivités qui valident les choix de départ en formation, qu'il faut sans relâche convaincre du bien-fondé de cette démarche, et malgré le manque apparent de compétences directement applicables développées lors de ces stages, cette formule demeure très appréciée des participants et constitue encore aujourd'hui le cœur des propositions d'Images en bibliothèques pour ses formations en festival.

Enfin, une troisième catégorie d'objectifs regroupe toutes les acquisitions de savoir-faire en termes de médiation avec le public. Apparues plus tardivement dans l'offre de formation de l'association, à mesure que les fonds audiovisuels s'ouvraient à d'autres types d'œuvres et de publics, et que le métier de bibliothécaire connaissait une profonde évolution, ces objectifs plus concrets sont aujourd'hui ceux qui sont les plus faciles à valoriser pour défendre l'utilité de ces formations, au détriment de l'acquisition de compétences plus conceptuelles.

## Aujourd'hui, une offre diversifiée en renouvellement permanent

Les bibliothèques françaises ont commencé à investir massivement dans des fonds vidéo au milieu des années 1990, parallèlement à l'adoption de magnétoscopes VHS dans une majorité de foyers et à un développement rapide de l'offre éditoriale. Rapidement,

la part de fiction dans les fonds augmente et tend à éclipser peu à peu celle du film documentaire. Images en bibliothèques a progressivement accompagné ce changement en proposant à partir de la fin des années 2000 de nouvelles formations s'intéressant à l'histoire du cinéma ou à l'analyse esthétique des œuvres. Des historiens et critiques de cinéma interviennent alors dans des stages aux thématiques parfois généralistes (« Le langage du cinéma », « Le cinéma de fiction ») et parfois bien plus ciblées, par exemple sur la connaissance de la cinématographie d'un pays (« Le cinéma allemand contemporain ») ou d'une typologie de films (« Tendances du cinéma d'auteur contemporain »).

Parallèlement, d'autres formations moins portées sur la connaissance des films apparaissent dans l'offre de l'association. Le but recherché est plutôt de permettre aux participants de développer des compétences transversales, qui leur seront utiles pour la gestion et l'animation d'un fonds de film, qu'il soit de fiction ou documentaire : comment parler des films auprès des usagers, comment présenter une séance de projection, comment mettre en place techniquement une projection dans de bonnes conditions, etc.

Au milieu des années 2010, les stages de formation se mettent également à s'ouvrir à d'autres types d'œuvres que cinématographiques : ainsi les séries, puis les jeux vidéo ou encore les œuvres en réalité virtuelle sont à leur tour abordées, reflétant leur généralisation dans les bibliothèques de l'ensemble du territoire. À l'instar des stages se déroulant dans des festivals de cinéma, des partenariats sont imaginés avec des événements donnant accès à des œuvres en avant-première (festivals Séries Mania à Lille ou NewImages au Forum des images à Paris). L'exemple des jeux vidéo illustre bien cette démarche d'ouverture et de renouvellement du regard sur les images animées : inaugurée en 2017, la formation « Cinéma et jeux vidéo » s'est longtemps appuyée sur la relation entre ces deux médias pour légitimer en quelque sorte la présence des jeux vidéo en bibliothèque – leur introduction ayant provoqué les mêmes remous dans la profession que l'audiovisuel quarante ans auparavant, avant de s'intéresser aujourd'hui plutôt aux singularités de cet objet culturel riche à et ses nombreuses possibilités de médiation.

Enfin, l'offre de formation s'est également transformée pour accompagner les évolutions du métier de bibliothécaire, à qui l'on ne demande plus simplement désormais de constituer et gérer un fonds, mais surtout de l'animer afin de créer des liens entre les œuvres et le public. Au cours des années 2000, l'accent est progressivement mis sur l'action des médiathèques dans le domaine de l'éducation aux images, aux médias et à l'information. Il ne s'agit plus alors d'être un simple « passeur » de films mais bel et bien de les montrer, d'en discuter, de les analyser, voire d'en découvrir le processus de création

5 Frédéric Goldbronn, *op. cit.*

avec les usagers au cours de temps d'ateliers de réalisation. Des stages récemment créés comme « Éducation du regard : images, médias, informations » ou « Les outils, jeux et ateliers d'éducation à l'image » s'interrogent sur la façon dont le médiathécaire peut prendre part aux grandes questions actuelles sur notre rapport aux images, en donnant aux participants de nombreuses ressources concrètes sur lesquelles s'appuyer : documentation, outils à se procurer ou à fabriquer soi-même, contacts d'intervenants... D'autres formations encore abordent les questions de médiation par le prisme d'un certain type de public : jeunes spectateurs, adolescents ou encore publics éloignés de la culture (personnes en situation de handicap, vivant dans des zones rurales, incarcérées, en maison de retraite...). Le rôle social de la bibliothèque devient alors un sujet de formation à part entière ; dans le cadre de ses missions de service public, la bibliothèque doit savoir s'adresser à l'ensemble de la population de son territoire, notamment autour des questions essentielles de réception des œuvres cinématographiques (savoir lire les images et partager ses émotions de spectateur), la forme d'expression artistique la mieux partagée aujourd'hui.

## Préparer l'avenir du cinéma et de l'audiovisuel en médiathèque

Ces dernières années, et tout particulièrement depuis les confinements dus à l'épidémie de la Covid-19, les usagers ont radicalement fait évoluer leur mode de consommation des films, délaissant les supports physiques pour les offres en ligne. Malgré une surprenante résistance du prêt de DVD, les médiathèques sont obligées de se réinventer pour continuer à faire vivre le cinéma et l'audiovisuel auprès de leurs usagers. Les plateformes de vidéo à la demande, qui

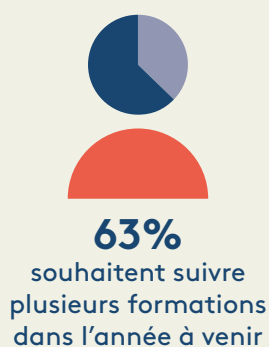
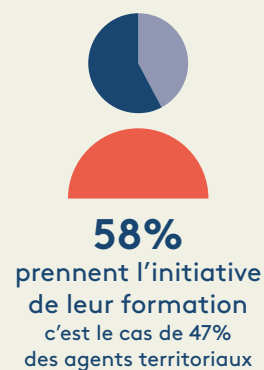
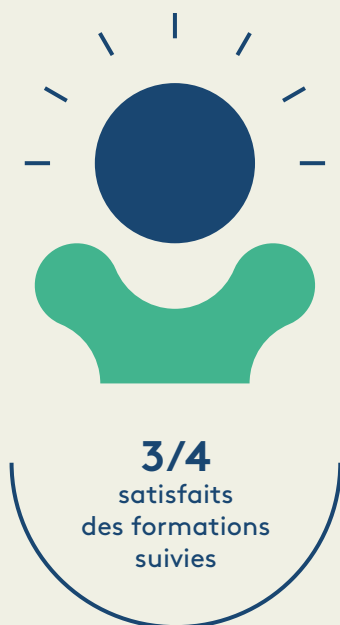
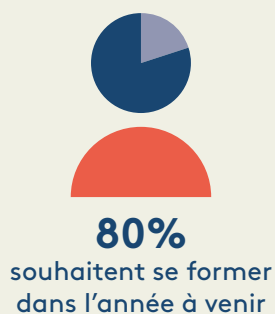
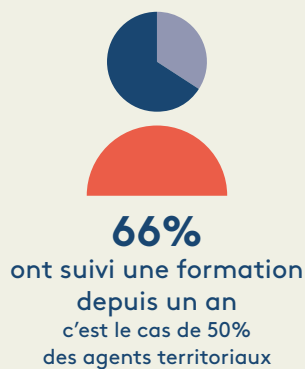
reposent majoritairement sur un modèle de paiement à l'acte qui se révèle incompatible avec les réalités budgétaires des collectivités, peinent à convaincre les professionnels, qui voient leurs missions fondamentales complètement redéfinies par ces ressources numériques aux offres fermées et aux contenus exclusifs<sup>6</sup>. La notion de « collection audiovisuelle » y perd de sa substance, laissant de côté de nombreux vidéothécaires qui se retrouvent dépossédés de leurs missions de sélection, de mise en relation des œuvres, sans même parler de valorisation et de médiation, rendues beaucoup plus compliquées en l'absence d'objets physiques.

En matière de formation, le défi est à la hauteur des enjeux posés par ce changement de paradigme : comment accompagner tous ces professionnels dans leurs questionnements, sans céder au catastrophisme ni tomber dans une forme d'angélisme ? S'il est toujours pertinent d'explorer de nouveaux domaines liés à l'audiovisuel que les médiathèques peuvent investir pour réinventer leurs usagers – Images en bibliothèques propose par exemple en 2025 une nouvelle formation autour de l'utilisation des podcasts, à la fois comme œuvres à promouvoir auprès du grand public et comme outil de médiation des autres collections – c'est bien en s'interrogeant collectivement sur la place que l'on veut donner au cinéma et à l'audiovisuel en médiathèque que l'on pourra réaffirmer les compétences fondamentales au métier de vidéothécaire et lui imaginer un avenir. ☺

<sup>6</sup> Cette problématique a été soulevée par une lettre ouverte de l'ABF, cosignée par Images en bibliothèques, intitulée « Pour une offre numérique adaptée et de qualité en bibliothèque publique ». En ligne : <https://www.abf.asso.fr/1/22/1100/ABF/-lettre-ouverte-pour-une-offre-numerique-adaptee-et-de-qualite-en-bibliotheque-publique>

# Comment se forment les professionnels ?

## Une forte culture de la formation des professionnels

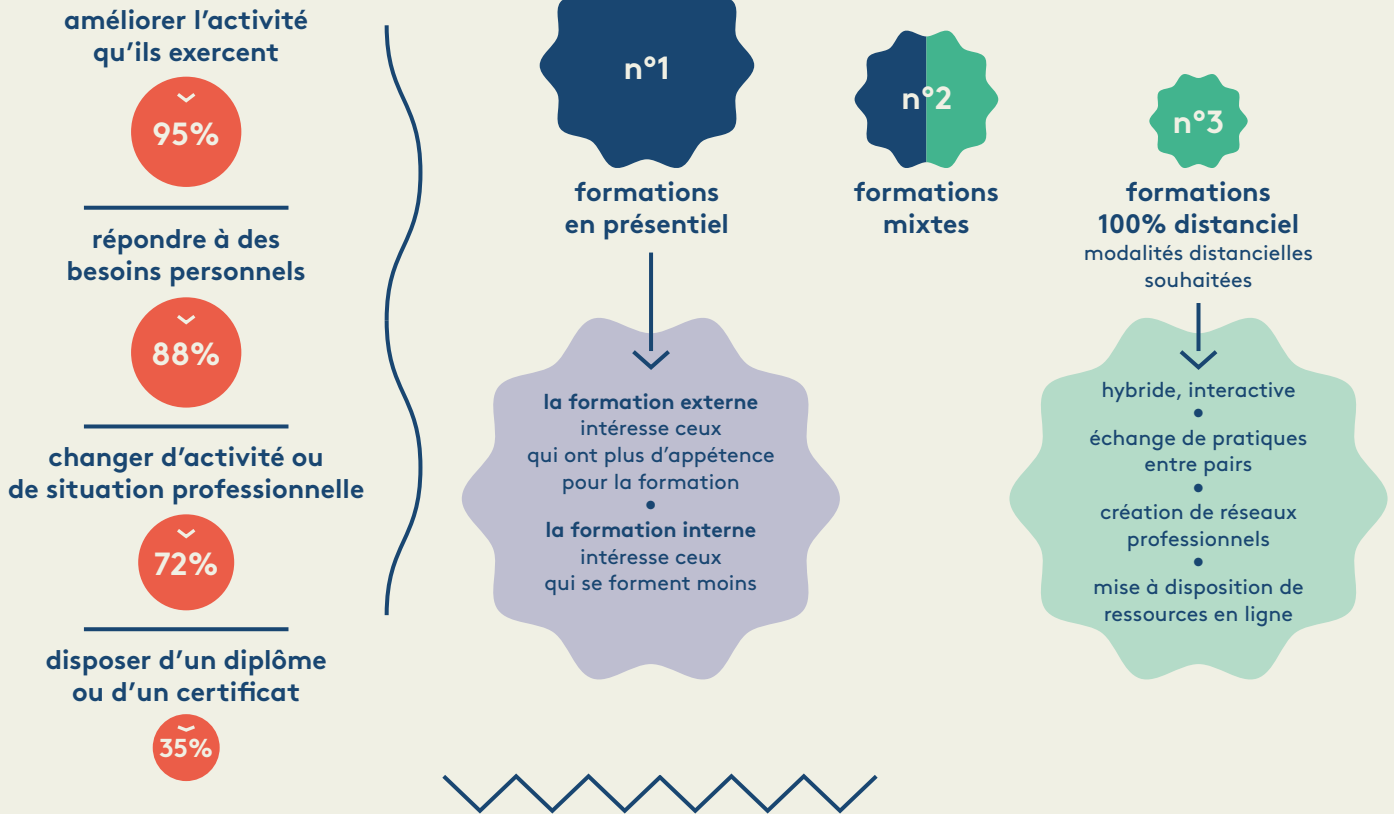


Quand une  
équipe est  
très peu formée

- le taux d'inscrits est extrêmement bas
- le nombre d'emprunts est très faible
- les partenariats tissés avec la bibliothèque sont quasiment inexistant

# Usages, attentes et freins

## Quelles sont leurs attentes ?



## Quels freins rencontrent-ils ?

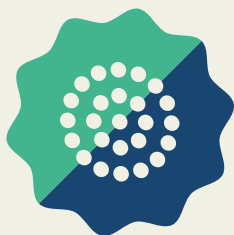
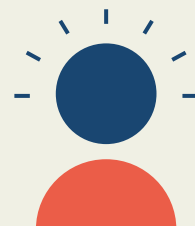


# Comment se forment les professionnels, quelles sont leurs attentes, quels freins rencontrent-ils ?

## Quelles pratiques de la formation ?

Les données chiffrées qui suivent sont majoritairement issues de l'enquête sur « Les pratiques et les attentes des agents territoriaux en matière de formation et d'accompagnement », publiée en avril 2021 par l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale du CNFPT. Les réponses des professionnels des bibliothèques ont été extraites et comparées à celles de l'ensemble des agents territoriaux.

Ces éléments ont été complétés par des données issues de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture et par des analyses et observations réalisées par les différents acteurs ayant participé à la concertation nationale portant sur la formation conduite en 2021 par le ministère de la Culture, notamment en ce qui concerne les freins à la formation.



### Une forte culture de la formation

**Nous voudrions souligner en préambule à quel point les professionnels des bibliothèques semblent se distinguer au sein des agents territoriaux par une forte culture de la formation.**<sup>1</sup> Ils sont plus nombreux à être partis en formation au cours des 12 derniers mois et à envisager de nouvelles formations dans les 12 prochains mois, ils ont suivi davantage de formations différentes, ont plus souvent pris l'initiative de leurs demandes de formation et n'hésitent pas à faire appel à une plus grande diversité d'organismes de formation.

Un quart d'entre eux a d'ailleurs profité du premier confinement pour suivre des formations qui n'étaient pas prévues (contre 8% des agents territoriaux) et dans 60% des cas ces derniers ont suivi en l'espace de deux mois au moins deux formations.

#### UNE FORTE CULTURE DE LA FORMATION

Ont profité du confinement pour suivre des formations non prévues

Ont pris seuls l'initiative de la demande de formation qu'ils ont suivie

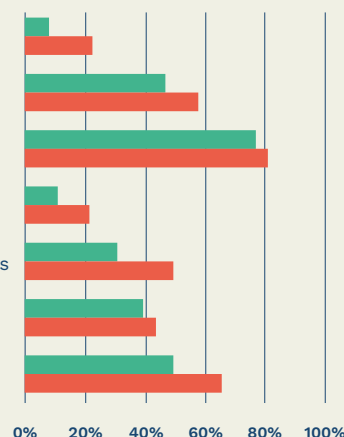
Envisagent de suivre une ou des formations dans les 12 mois à venir

Ont suivi plus de deux formations dans les 12 derniers mois

Ont suivi une formation dans un autre organisme dans les 12 derniers mois

Ont suivi une ou des formations au CNFPT dans les 12 derniers mois

Ont suivi une formation au cours des 12 derniers mois

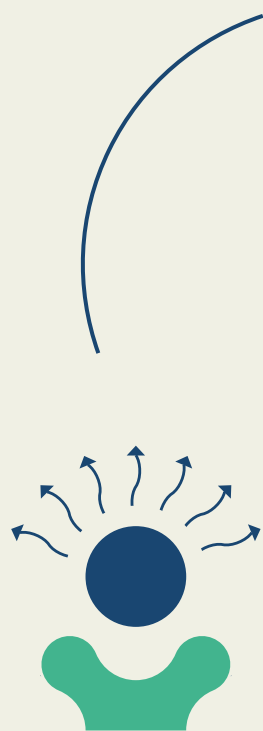


■ Personnels des collectivités territoriales

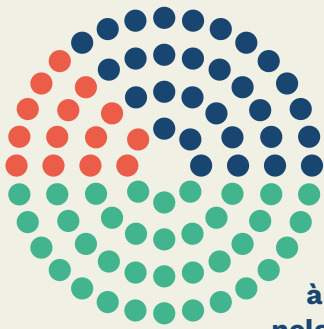
■ Personnels des bibliothèques

### Une importante demande de formation

**66% des professionnels des bibliothèques et centres de documentation ayant répondu à l'enquête avaient suivi une formation au cours des 12 derniers mois.**



<sup>1</sup> — Nous pouvons souligner un constat similaire dans les bibliothèques universitaires, les bilans sociaux des universités s'en faisant régulièrement l'écho.



Ce chiffre est nettement plus élevé que la moyenne des agents territoriaux qui s'élève à 50%.

**Cette forte appétence pour la formation ne se limite pas à une seule année puisque plus de 80% des professionnels des bibliothèques envisageaient de suivre une formation dans les 12 mois à venir.**

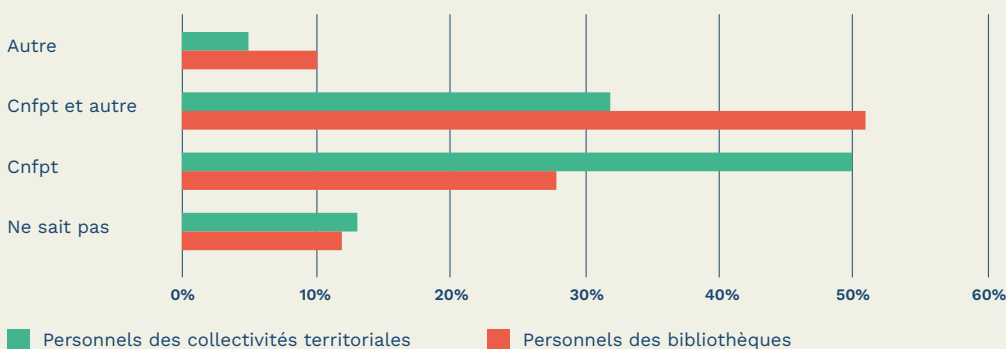
Parmi eux, 63% souhaitaient suivre au moins deux à trois formations différentes. On peut noter que les personnes exerçant des fonctions de direction sont un peu plus nombreuses à vouloir se former, mais envisagent deux fois plus souvent que les autres de n'en suivre qu'une seule. Celles exerçant des fonctions de cadre intermédiaire<sup>2</sup> et de chargé d'accueil envisagent la plupart du temps de suivre au moins deux à trois formations. Cependant les chargés d'accueil sont moins nombreux que les autres à envisager de se former.



### Le recours à une offre diversifiée

**Le CNFPT est le premier organisme de formation vers lequel se tournent les agents des bibliothèques :** 61% de ceux qui s'étaient formés au cours des 12 derniers mois y avaient fait appel. Cependant, les chiffres montrent que **les professionnels des bibliothèques s'adressent à davantage d'organismes de formation différents que la moyenne des agents territoriaux.** Au cours des 12 derniers mois, 72% de ceux qui s'étaient formés avaient fait appel à un autre organisme pour au moins une des formations suivies, contre 53% des agents territoriaux. On peut noter que plus leur niveau de responsabilité est élevé, plus les agents des bibliothèques font appel à d'autres organismes que le CNFPT.

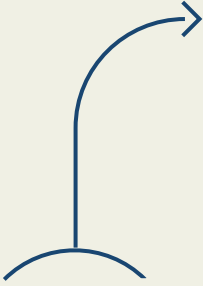
#### APRÈS DE QUEL ORGANISME LES AGENTS ENVISAGENT DE SE FORMER DANS LES 12 MOIS À VENIR ?



### Une grande autonomie dans l'initiative et les choix de formations

**58% des agents des bibliothèques sont à l'initiative de la demande de la formation qu'ils ont suivie.** On note que ce taux est particulièrement élevé en bibliothèque, la moyenne pour les agents territoriaux s'élevant à 47%. La majeure partie des autres formations ont été demandées conjointement par l'agent et son employeur. La part des formations réglementaires ou réalisées à la seule demande de l'employeur est très faible, de l'ordre de 8%. Les personnes occupant des postes de direction sont davantage à l'initiative de leurs formations,

<sup>2</sup> — Le CNFPT distingue trois métiers qui ne correspondent pas nécessairement aux cadres d'emplois : directeur, bibliothécaire et chargé d'accueil. Afin d'éviter la confusion que peut susciter le terme de « bibliothécaire », qui désigne par ailleurs un cadre d'emplois, nous utiliserons régulièrement en remplacement le terme de « cadre intermédiaire ».



suivies de près par celles occupant des fonctions de cadre et cadre intermédiaire. Ces derniers, ainsi que les chargés d'accueil, co-construisent davantage leur parcours de formation avec leur employeur.


### La satisfaction au rendez-vous



Les trois quarts des personnes travaillant en bibliothèque indiquent que les formations suivies au cours des 12 derniers mois ont répondu à leurs attentes. Seuls 4% des enquêtés font connaître une forte insatisfaction.

## Quelles attentes vis-à-vis de la formation ?

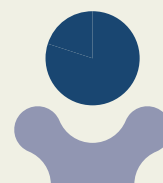
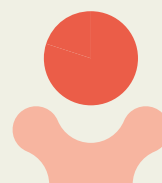
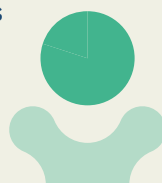
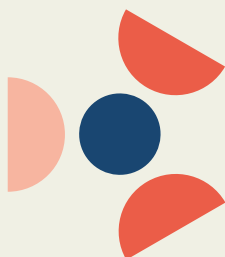
### L'amélioration du service, premier motif de motivation pour se former



**La formation attire massivement les professionnels : quelles sont les motivations qui président à ce désir de formation ?** 95% des agents des bibliothèques souhaitent améliorer l'activité qu'ils exercent. On peut souligner qu'ils sont 74%, à citer ce motif comme raison principale de leur départ en formation. Viennent ensuite des besoins personnels (88%), puis des projets de changement d'activité ou de situation professionnelle (72%), et enfin la volonté de disposer d'un diplôme ou d'un certificat (35%). On notera que les cadres intermédiaires sont deux fois plus nombreux que les autres à se former pour acquérir un diplôme ou un certificat.

Nous avons cherché à observer s'il était possible d'identifier, à travers les données dont nous disposons, une corrélation entre indicateurs d'utilisation du service et degré de formation des équipes. Cette approche purement statistique du rapport entre formation et qualité du service offert est bien sûr limitée. Nous avons croisé trois indicateurs avec le nombre d'heures de formation suivies : le taux d'inscrits, le nombre de prêts par habitant et le nombre de partenariats tissés.

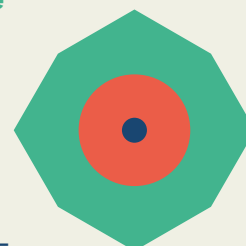
**On observe qu'une formation très faible se traduit systématiquement par un nombre d'inscrits extrêmement bas, un service de prêt très peu utilisé et des partenariats quasiment inexistants.** À l'inverse, les personnels des bibliothèques les plus formés développent de nombreux partenariats et comptabilisent beaucoup plus de prêts. La corrélation semble particulièrement marquée en ce qui concerne les collections : proposer des documents adaptés au public et attractifs requiert du personnel formé.



## La formation sur place, plus attractive que la formation à distance

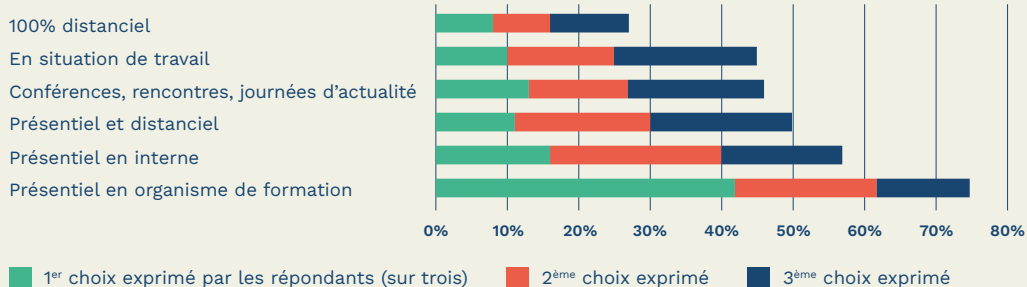
**Nous tenons à rappeler en préambule que les éléments qui suivent sont issus de l'enquête conduite par le CNFPT à l'automne 2020.**

L'année étudiée a été marquée par plusieurs confinements successifs qui ont suscité un fort désir de formations offrant une possibilité de rencontre physique. Par ailleurs, l'adaptation des modalités de formation a été réalisée dans l'urgence : pour beaucoup de formateurs il s'agissait d'une pratique nouvelle à laquelle ils n'avaient pas été préparés. Pour l'ensemble des acteurs, la difficulté à disposer d'interfaces et d'outils adaptés a été facteur de difficulté. Depuis 2021, les outils comme les méthodes pédagogiques des formations à distance ont fait l'objet d'adaptations. Il serait intéressant de réinterroger les personnes travaillant en bibliothèque pour identifier si les éléments qui vont être détaillés ici ont évolué.



**Les formations en présentiel, qu'elles se tiennent en interne ou dans un organisme de formation, constituent de très loin le premier choix des agents territoriaux** interrogés sur les modalités de formation souhaitées pour les 12 mois à venir. A contrario, les formations proposées 100% à distance peinent encore à attirer et se situent en dernier choix. Cependant, l'évolution des modalités de formation suscite de l'intérêt : les formats mixtes combinant sessions sur place et sessions à distance apparaissent attractifs. Viennent ensuite à parts presque égales les formats de type conférence ou rencontre et les formations appliquées en situation de travail. L'enquête souligne que plus l'appétence pour la formation est forte, plus la demande se porte vers des formations externes. A contrario, les personnes peu diplômées et/ou montrant peu d'appétence pour la formation sont plutôt intéressées par des sessions internes à la collectivité.

### LES MODALITÉS DE FORMATION SOUHAITÉES PAR L'ENSEMBLE DES AGENTS TERRITORIAUX POUR LES 12 MOIS À VENIR



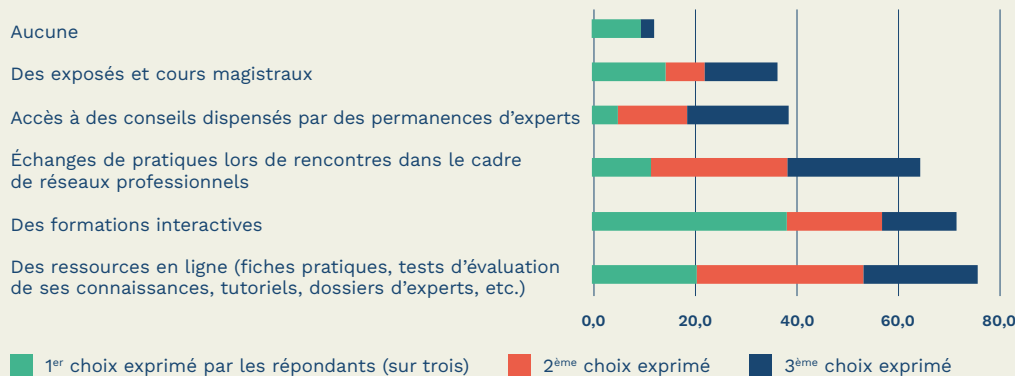
## La formation à distance intéresse à condition qu'elle soit hybride, interactive et que l'équipement informatique soit disponible

**Si la formation 100% à distance attire encore peu, les professionnels des bibliothèques et centres de documentation y semblent plus ouverts que la moyenne** : 13% d'entre eux font de cette modalité de formation leur premier choix, contre 8% de l'ensemble des agents territoriaux.



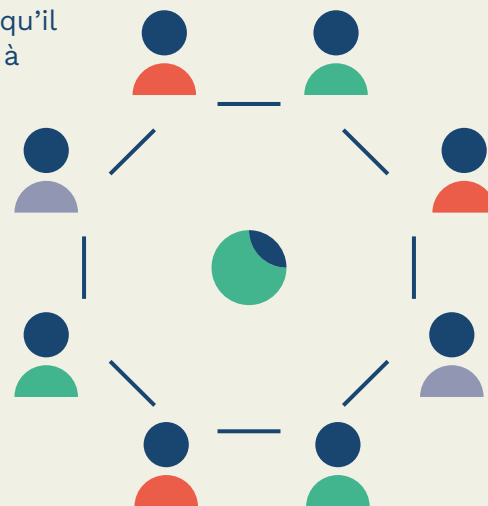
**Interrogés sur le type de formation à distance qu'ils pourraient rechercher, une très large majorité des professionnels des bibliothèques montrent une nette préférence pour les formats interactifs, favorisant l'échange de pratiques entre pairs et la création de réseaux professionnels.** Ils se montrent également particulièrement intéressés par la mise à disposition de ressources en ligne. L'accès à des conseils dispensés par des permanences d'experts et les exposés et cours magistraux à distance sont moins cités et arrivent plutôt en troisième choix. On notera que les chargés d'accueil sont les plus intéressés par les ressources en ligne mises à leur disposition. Les directeurs et directrices sont davantage intéressés que les autres par les permanences d'experts ainsi que par l'échange de pratique et le développement de réseaux professionnels. Ils sont en revanche moins sensibles aux formats interactifs ou à la mise à disposition de ressources en ligne.

► **QUELS TYPES DE FORMATIONS À DISTANCE INTÉRESSENT LES PROFESSIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES ?**



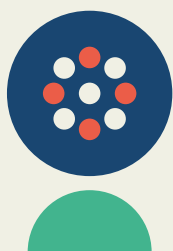
**87% des professionnels des bibliothèques s'estiment suffisamment équipés (matériel informatique, connexion) pour suivre une formation à distance.**

Ce chiffre ne doit pas masquer que l'équipement matériel ne suffit pas : les acteurs de la concertation ont insisté sur la nécessité de disposer d'un espace adéquat pour se concentrer et d'un temps réservé pour suivre ce type de formations. Le nombre de personnels insuffisamment équipés (13%) peut sembler faible, d'autant plus qu'il est assez nettement inférieur en bibliothèque à la moyenne des agents territoriaux (18%). Cependant, nous pouvons souligner qu'il concerne 8% des motifs de renoncement à de futures formations et qu'il existe des disparités majeures selon les fonctions exercées : ce frein concerne 4% des directions de bibliothèques, 10% des personnes exerçant le métier de bibliothécaire et 28% des chargés d'accueil.



## Quelles contraintes d'accès à la formation ?

L'enquête publiée par le CNFPT en 2021 s'est intéressée aux demandes de formation qui n'ont pas pu aboutir entre octobre 2019 et novembre 2020, soit pendant une période en partie marquée par les confinements successifs. Les freins évoqués par les contributeurs offrent des éléments d'analyse pouvant cependant s'appliquer à des périodes plus ordinaires.



Plus de la moitié des répondants dit n'avoir pas pu suivre les formations demandées. Sans surprise, dans presque les trois quarts des cas, elles ont été annulées en raison de la situation sanitaire. Lorsque la formation était maintenue, la non-participation est imputée à parts presque égales à un refus de la part de l'employeur, à un refus de la part de l'organisme de formation ou à une décision de l'agent d'annuler sa participation. Il n'y a pas de différence notable sur ce point selon le métier exercé.

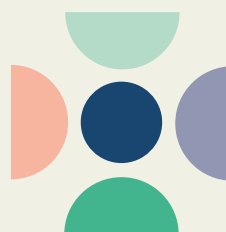
### Un agent sur trois renonce à se former en raison de contraintes liées à l'organisation du travail

Quels sont les motifs qui peuvent conduire les agents à renoncer à une formation qu'ils ont, comme nous l'avons vu précédemment, la plupart du temps sollicitée volontairement ?

**Interrogés sur les motifs d'annulation** autres que la déprogrammation liée au covid **et sur les motifs de renoncement à de futures demandes de formation, un agent territorial sur trois évoque des questions liées à l'organisation du travail.**

**C'est la charge de travail qui est citée en premier lieu** par le quart des agents des bibliothèques qui disent renoncer d'emblée à se former dans les 12 prochains mois, **suivie de la difficulté à être remplacé.** Lors de la concertation qui s'est tenue en 2021 cette question avait été largement évoquée par les acteurs : les petites équipes ou les équipes souffrant de sous-effectif tendent à limiter les départs en formation afin de pouvoir assurer l'ouverture de leur équipement, ce qui peut induire des phénomènes de « double peine » dans le second cas en particulier.

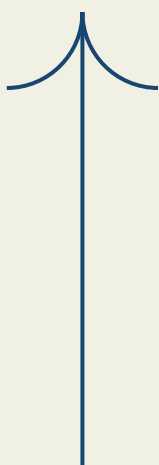
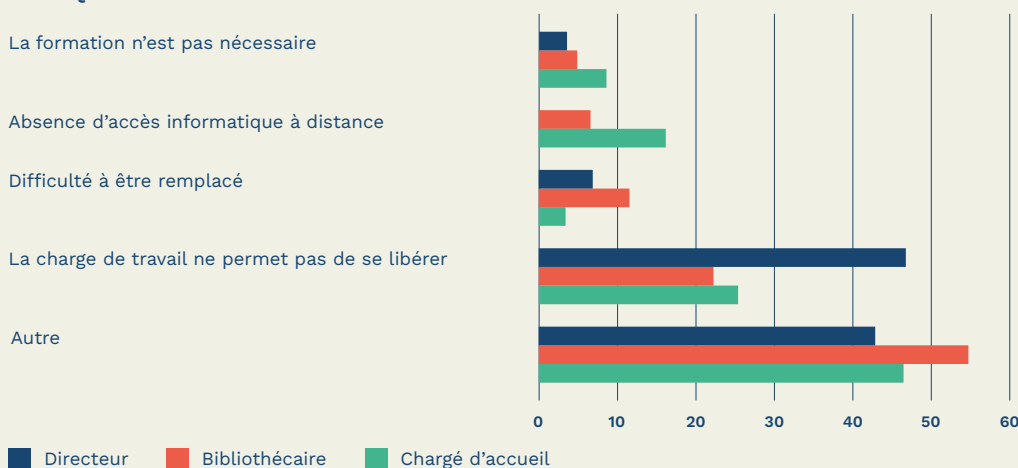
**La moitié des participants a indiqué** « autres » et donné des précisions. On retrouve dans cette catégorie **des facteurs d'incertitude** propres à la période (situation sanitaire, manque de visibilité sur les formations proposées), **un manque d'appétence** (insatisfaction, manque de motivation). Il est intéressant de noter que plusieurs motifs évoqués concernent **des moments de rupture ou d'évolution de leur situation professionnelle** : changement de poste, départ à la retraite, fin de contrat, congé maternité, maladie. La question de **l'accessibilité des lieux de formation** est également évoquée. Seuls 6% des sondés n'envisagent pas de se former dans les 12 prochains mois car ils estiment que cela n'est **pas nécessaire.**





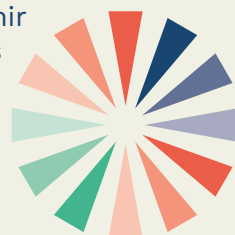
**Les motifs de renoncement diffèrent en fonction des missions exercées.** Les personnes remplissant des fonctions de direction sont deux fois plus nombreuses que les autres à renoncer à se former à cause de la charge de travail. Les agents exerçant le métier de bibliothécaire sont quant à eux plus affectés que les autres par la difficulté à être remplacés. Enfin, les chargés d'accueil évoquent plus régulièrement l'absence d'un équipement informatique adéquat et le sentiment qu'il n'est pas nécessaire de se former.

► **POURQUOI LES PROFESSIONNELS N'ENVISAGENT-ILS PAS DE SE FORMER DANS LES 12 PROCHAINS MOIS ?**



**Un agent sur trois manque d'information et deux sur trois d'accompagnement**

**Même en l'absence d'autres freins, on observe que la connaissance des organismes de formation de la part des professionnels est souvent parcellaire** et que le temps manque pour prendre connaissance d'une offre importante mais dispersée et qui peut manquer de lisibilité. Lorsque l'offre de formation est identifiée, il se peut aussi qu'il soit difficile d'obtenir une place dans la formation souhaitée ou que certains besoins urgents, par exemple pour former rapidement une nouvelle recrue à ses missions, ne puissent pas être satisfaits à court ou moyen terme, c'est alors l'équipe qui doit prendre en charge en interne la montée en compétences du nouveau collègue.



**Interrogés sur la manière dont ils ont eu connaissance des formations qu'ils ont suivies, les personnels de bibliothèques citent en premier lieu leurs recherches personnelles.** La seconde source d'information est le service formation, suivie par le supérieur hiérarchique et les collègues à parts égales. Plus minoritaires, viennent ensuite les réseaux sociaux puis la presse spécialisée. Les agents des bibliothèques se distinguent des autres agents territoriaux par un recours nettement plus important aux recherches personnelles et aux réseaux sociaux, mais moindre au supérieur hiérarchique et au service formation.

Des différences existent en fonction des métiers exercés :  
 ► Les directrices et directeurs effectuent davantage de recherches personnelles et semblent moins accompagnées par leurs responsables hiérarchiques ou leurs collègues que les autres. Ils ont également davantage recours aux réseaux sociaux.



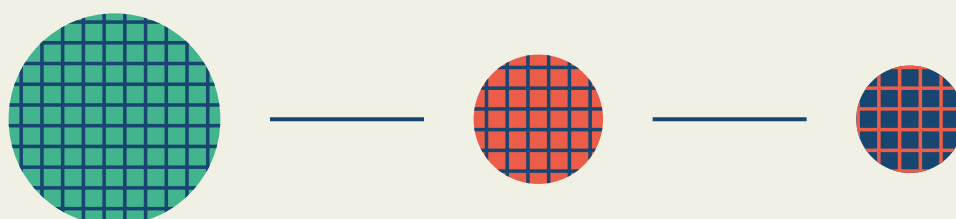
› Les personnes chargées d'accueil se distinguent par un moindre recours aux recherches personnelles, un accompagnement plus étroit de leur supérieur hiérarchique, et un recours plus appuyé aux collègues. Ils sont a contrario très minoritaires à utiliser les réseaux sociaux.



**Les personnels des bibliothèques s'estiment mieux informés qu'accompagnés en matière de formation.** 69% disent être informés, ce qui signifie que près d'un tiers des agents ne dispose pas des informations nécessaires. L'information donnée concerne avant tout l'offre du CNFPT (37%), puis les formations internes à la collectivité (26%). Suivent ensuite les droits à la formation (18%), les formations proposées par d'autres organismes (12%) et enfin les modalités de formation à distance (7%).

**L'accompagnement, lorsqu'il existe, vient en premier lieu et à parts presque égales d'un conseiller du service des ressources humaines (27%) ou du responsable direct (25%). Les collègues jouent également un rôle important de conseil (12%).** Il faut souligner que le degré d'appétence pour la formation est directement corrélé au degré d'information et d'accompagnement : moins l'agent est accompagné et informé, moins il est motivé pour se former.

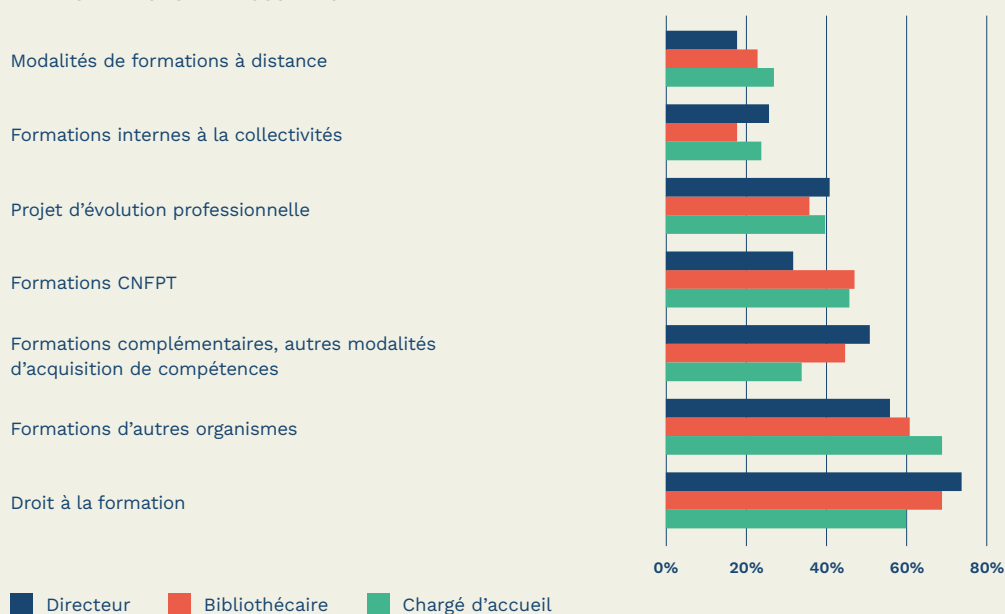
**Interrogés sur les thématiques sur lesquelles ils souhaiteraient être mieux informés, les personnels des bibliothèques évoquent majoritairement les droits à la formation et les formations proposées par d'autres organismes que le CNFPT.** Les demandes diffèrent selon les métiers exercés. Les trois quarts des directions de bibliothèques souhaitent être mieux informées sur les droits à la formation, élément qui semble important dans la mesure où elles ont un rôle essentiel d'information de leurs collègues sur ces questions. Elles se montrent également plus en attente que les autres sur les autres modalités d'acquisition de compétences qui existent. Les chargés d'accueil se distinguent quant à eux par une forte demande d'accompagnement sur l'offre de formation qui est à leur disposition et notamment celle des autres organismes que le CNFPT.





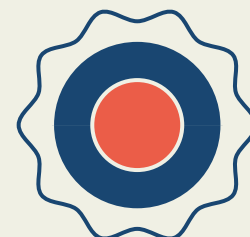
Il ressort des éléments qui précèdent qu'une meilleure information et un accompagnement plus étroits seraient souhaitables, en particulier en direction des personnes chargées d'accueil. Les bibliothèques universitaires disposent de correspondants de formation chargés de coordonner ces questions aussi bien en direction des personnels qu'avec les organismes de formation. Les bibliothèques départementales intègrent de plus en plus souvent à leurs organigrammes des personnes référentes pour la formation (en moyenne un ETP) chargés d'organiser l'offre à destination des bénévoles et salariés de leur réseau de bibliothèques partenaires<sup>3</sup>. L'organisation des bibliothèques territoriales ne leur permet pas toujours de disposer de référents désignés autour des questions de formation. Toutefois, et quel que soit le modèle d'organisation retenu, il semble intéressant que l'évolution des compétences et l'accompagnement des équipes en matière de formation puissent faire l'objet d'un suivi attentif.

› **LES SUJETS SUR LESQUELS LES PROFESSIONNELS DES BIBLIOTHÈQUES SOUHAITENT DAVANTAGE D'INFORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT**

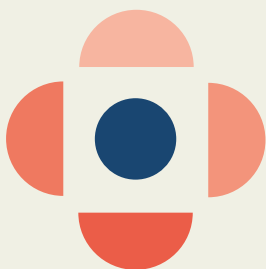


**Refus de l'employeur : des freins budgétaires et liés à la représentation du métier ?**

Nous ne disposons pas d'éléments chiffrés concernant les raisons des refus opposés par les employeurs aux demandes de formation. Cependant cette question a été largement abordée par les différents acteurs de la concertation qui s'est tenue en 2021 autour de la formation.



<sup>3</sup> — Philippe MARCEROU, *La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales*, IGESR, 2022, p. 35. <https://www.abd-asso.org/wp-content/uploads/2022/07/igesr-rapport-2022-034-place-et-role-benevoles-bibliotheques-territoriales-pdf-113219.pdf>



**Les restrictions budgétaires ont été régulièrement évoquées par les associations professionnelles.** Certaines collectivités sont réticentes à prendre en charge des formations payantes ou à financer les frais de déplacement auprès des organismes qui ne les prennent pas en charge ou pour se rendre à des journées d'étude professionnelles. Lorsque les défraiements sont forfaitaires, les frais de transport ou d'hébergement qui doivent être avancés ou restent à la charge des agents peuvent aussi constituer un motif de renoncement.



*Pour rappel, les formations organisées par le CNFPT sont prises en charge dans le cadre de la cotisation des collectivités territoriales auprès du CNFPT et comprennent les frais de déplacement et d'hébergement. Par ailleurs, des crédits sont alloués par le ministère de la Culture pour que les formations proposées par les CRFCB ainsi que certaines formations proposées par l'Enssib soient ouvertes gratuitement aux agents territoriaux. Enfin, les plans de formation des bibliothèques peuvent être accompagnés par l'État dans le cadre des Contrats territoire lecture.*

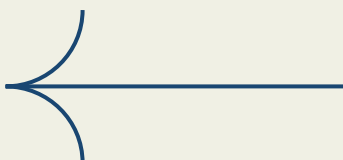
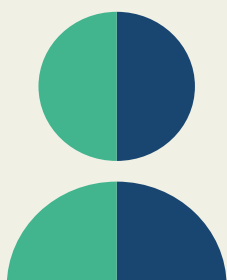
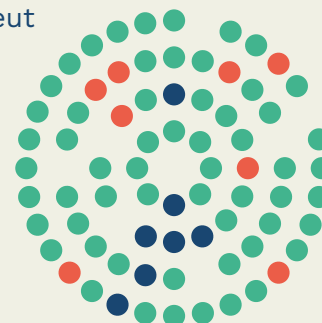


**Il semble essentiel, pour qu'un dialogue fructueux se tienne autour de la formation, que les collectivités appréhendent bien les transformations que connaissent actuellement les bibliothèques** et identifient les besoins de formations qui y sont associés. Une méconnaissance des métiers des bibliothèques et de la grande diversité des missions exercées peut susciter des réticences à laisser partir les agents en formation.

### Des freins géographiques et liés aux contraintes familiales

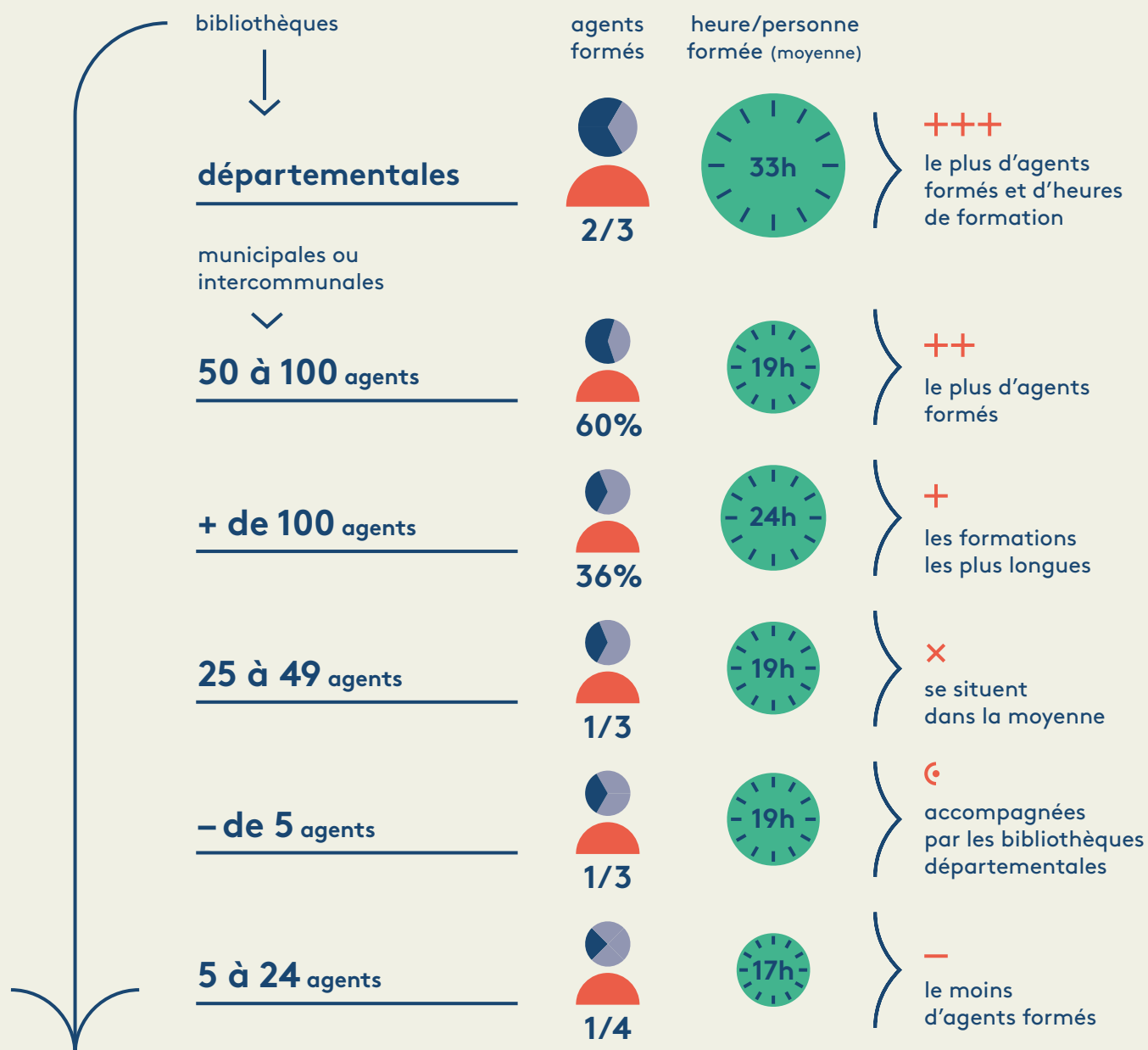
**On peut noter enfin l'importance des freins géographiques.**

Dans les territoires qui sont mal desservis par les transports, ou lorsque les centres de formation sont éloignés, le départ en formation coûte plus cher et prend plus de temps. Ces contraintes semblent particulièrement fortes dans les territoires insulaires, montagneux et ruraux. Cela peut devenir un motif de refus de la part de la collectivité, mais aussi de renoncement par l'agent, d'autant plus pour ceux qui sont les moins mobiles ou qui doivent concilier vie professionnelle et fortes contraintes personnelles. On rappellera à ce sujet que la profession est fortement féminisée. Or les contraintes familiales pèsent davantage sur les femmes que sur les hommes. En moyenne selon l'Insee, les femmes consacrent presque 3h30 par jour aux tâches domestiques (ménage, courses, soins aux enfants, etc.) contre 2h pour les hommes<sup>4</sup>. Elles rencontrent donc davantage de difficultés à se former.

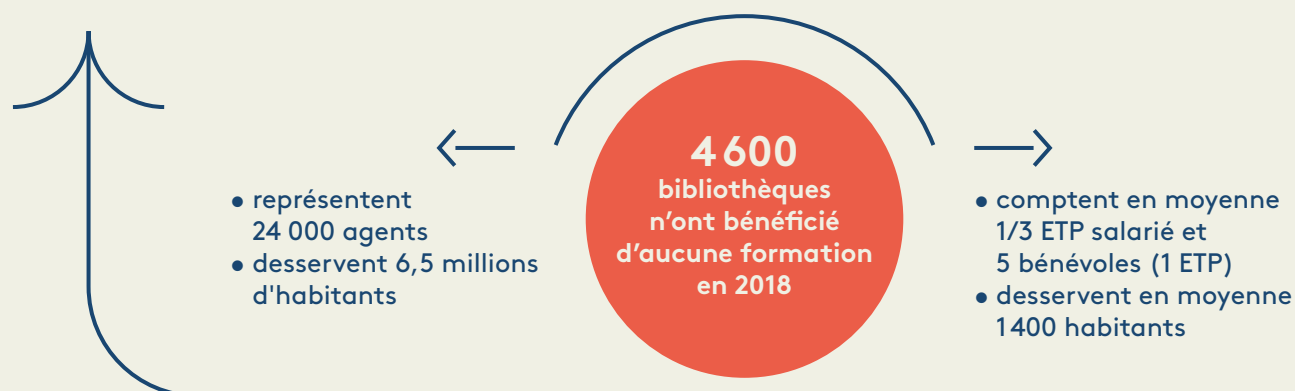


<sup>4</sup> — « Données détaillées de l'enquête Emploi du temps 2009-2010 », Insee Résultats, n°130 Société, juin 2012.

# Quels facteurs de différenciation



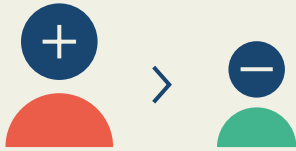
## La taille et le type de bibliothèque



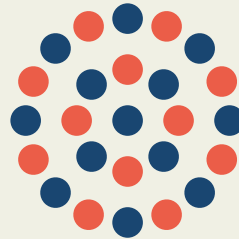
# dans l'accès à la formation ?

## La composition des équipes

salariés bénévoles

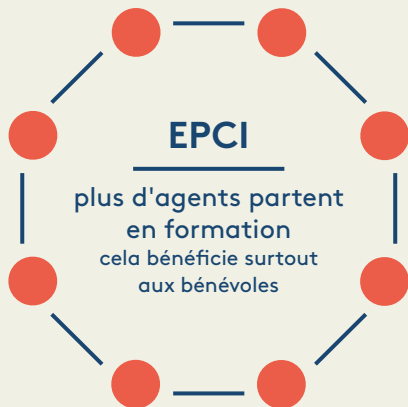


les bénévoles semblent moins accéder à la formation



A B

la présence de cadres de catégorie A et B s'accompagne d'un meilleur accès à la formation pour toute l'équipe



territoires insulaires, montagneux et ruraux  
moindre accès à la formation

## Les territoires

## Les fonctions exercées

  
**directrices et directeurs**

- plus nombreux à se former
- nombre moins important de formations (manque de temps)
- très peu accompagnés (forte autonomie dans le choix des formations)
- très en attente d'information sur les droits à la formation

  
**cadres intermédiaires**

- moins nombreux à se former
- moins bien informés et accompagnés
- moins recours au CNFPT

  
**chargés d'accueil**

- mieux informés et conseillés (par le responsable, les collègues)
- légèrement moins formés
- ont davantage recours au CNFPT
- ont moins accès au matériel informatique (formations à distance)